

Conseil Municipal du vendredi 4 mars 2022

PRÉSENTS : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Pierre-Antoine DEJOB, Evelyne CHAUX, Ludovic LABOURE, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD, Pierre PELISSON.

EXCUSES : Mathieu VERDIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Pierre PELISSON

➤ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2022.

✓ **Délibérations suivantes :**

↻ *Sur la vente du terrain communal de Boisfi et pour procéder à l'enquête publique préalable à cette vente*

↻ *Sur l'état d'admission en non-valeur*

↻ *Sur l'aide solidarité Ukraine*

↻ *Sur la demande de subvention : travaux de rénovation d'un local pour faire un multi-service*

✓ **Délibérations**

➤ **Sur la vente du terrain communal au lieudit Boisfi et pour procéder à l'enquête publique préalable à cette vente**

Madame le Maire présente la demande de Mr et Mme WIJNIA quant à l'acquisition du terrain communal (n°429) appartenant à leur propriété située au lieudit Boisfi.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du terrain communal desservant la propriété WIJNIA à Boisfi, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- De fixer le prix de vente à 0.40 € le m² ;
- Que l'ensemble des frais générés par la cession est à la charge des acquéreur ; .
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

➤ **Sur l'état d'admission en non-valeur**

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale que suite au Procès-Verbal de carence transmis par le Trésorier concernant des impayés sur les budgets commune et assainissement, il convient, sur sa proposition, de délibérer pour l'admission ou non en non-valeur des sommes dues.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal convient :

- d'admettre en non-valeur les créances avisées par le Trésorier sur le budget assainissement
- d'admettre en non-valeur les créances avisées par le Trésorier sur le budget communal

➤ **Sur l'aide solidarité Ukraine**

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale la rencontre avec le Président du Roannais Yves NICOLIN et tous les maires de l'arrondissement en date du 1^{er} mars 2022 sur les actions en faveur de l'Ukraine. Après un temps d'échange avec tous les maires, il a été décidé d'apporter un soutien financier à hauteur d'1 €uro par habitant de chaque commune.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de soutenir cette action à 1€ par habitant de notre commune (329€),
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette action.

➤ **Sur la demande de subvention : travaux de rénovation d'un local pour faire un multi-service**

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale le projet de rénovation d'un bâtiment communal pour pouvoir accueillir un multi-service qui serait situé place de la Fontaine (local de la COPP). Cette création permettrait d'améliorer les services apportés aux habitants et aux touristes et d'attirer de nouvelles familles pour garder notre école.

Madame le Maire expose qu'une aide financière pourrait être attribuée.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réhabilitation du local Place de la Fontaine,
- Décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et DSIL/CRTE,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

✓ **Scrutins électoraux**

Madame le maire communique les dates des élections présidentielles qui se dérouleront les 10 et 24 avril prochain de 8 heures à 19 heures. Un planning de bureau de vote sera établi.

Elle rappelle que suivront les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

✓ **Demande de subvention de l'école de St Martin la Sauveté**

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de l'école public de St Martin la Sauveté pour leur voyage scolaire de juin 2022.

Les membres du conseil présents décident de ne pas donner suite à cette demande.

✓ **Questions diverses**

Ingrid MEUNIER évoque plusieurs sujets :

- Démolition de la maison Georges : un éboulement de la façade côté chemin Corbillon est tombé sur celui-ci, l'entreprise de Franck LUGNE a fait le nécessaire pour éviter tout accident.
- Escadron de By au Château d'Urfé : cette animation aura lieu du 16 au 24 juillet 2022 sur le site des cornes d'Urfé. La commune va mettre à disposition la salle des fêtes ainsi que les vestiaires du foot pour les douches. Il faudra très probablement des bénévoles pour assurer le bon déroulement de la manifestation.
- J'aime La Loire : l'action a eu lieu le samedi 5 mars à partir de 8h30 devant la mairie.
- Changement de 6 extincteurs : ce vendredi 4 mars ont eu lieu des changements d'extincteur sur différents sites de bâtiments communaux. Une demande de subvention sera demandée à GROUPAMA pour pouvoir nous aider à financer.
- Remise en vente du local technique : suite au décès de Mme BRUNO, le local technique est remis en vente. Nous demandons à toute personne intéressée par l'acquisition de celui-ci, doit venir apporter son enveloppe au prochain conseil municipal le vendredi 15 avril 2022.

Serge DUMAS évoque la réfection de la route départementale de la Fontaine jusqu'au parking de la scierie LUGNE en arrivant par St Just en Chevalet. Les travaux sont prévus pour juin 2022.

Pierre Antoine DEJOB évoque :

- le TOPO GUIDE des marches cantonales : la CCPU a demandé de revoir nos circuits sur notre commune pour réactualiser le Topo Guide, c'est en cours de réalisation
- le bulletin municipal est en impression.
- l'Emporte Crêpes a eu beaucoup de succès, prochain passage le vendredi 18 mars de 16 à 20h00.

Séance levée à : 23h45